



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 01.06.2010 L'an deux mille dix et le sept juin à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mme COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mmes DESFARGES-CARRERE, BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mme GALINIER, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIÉ, Melle PORTAL, Mmes ESPIÉ, THUEL, Mr LE ROCH.

N° 10/59 **Absents** : Mme BORELLO (excusée), Mrs RASKOPF, Mme CHAILLET (excusée), Mr DELBES (excusé), Mme RAHOU.

Secrétaire : Mme ESPIE.

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur le Maire

CREATIONS D'EMPLOIS SAISONNIERS

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la fonction publique territoriale,

VU les nécessités du service

Adopté à l'unanimité

Considérant qu'en raison des congés d'été il convient de renforcer les services municipaux pour la période de juillet à septembre 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE la création des emplois saisonniers suivants :

Services techniques : 5 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire d'une durée de 3 semaines chacun maximum, en juillet et en août, rémunérés au taux horaire du 1er échelon d'adjoint technique 2^{ème} classe.

Services administratifs : 4 postes d'adjoint administratif 2^{ème} classe non titulaire d'une durée de 3 semaines chacun maximum, en juillet et août, rémunérés au taux horaire du 1er échelon d'adjoint administratif 2^{ème} classe.

Service jeunesse : 1 poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe non titulaire du 1^{er} au 30 juillet 2010 rémunéré au taux horaire du 1^{er} échelon d'adjoint d'animation 2^{ème} classe.

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2010.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 21 juillet 2010
Jacques LASSERRE
Maire,